

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit le 25 Septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Colombier-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de madame FOUR Béatrice, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme FOUR Béatrice, MAICHERAK Catherine, GIRODON Didier, ROUSSET Patrick, COGNET Géraldine, CHAZOT Pascal, VIALETTE Jean-Pierre, CORNU Jean-François, GERY Myriam, VERT Eric, THE Françoise, DESRIEUX Claude
Absents et Excusés : MARGIER Jean-Pierre, BOUVET Thierry

Date d'affichage de la convocation : 20/09/2018
Date de convocation : 20/09/2018

Objet : **Tarifs et conditions de location de la salle culturelle**

Madame le Maire expose que les tarifs de la salle culturelle avaient été fixés par délibération en date du 27 Février 2004, qu'il y a lieu de les revoir

Les membres du Conseil Municipal, après discussions :

FIXENT Les tarifs suivants

LOCATION DE LA GRANDE SALLE :

Associations de Colombier-Le-Vieux, Arlebosc et Bozas :

- Pour un concert : 230 €uros
 - Pour une soirée dansante : 160 €uros
 - Pour une représentation théâtrale, un loto,
un concours de belotes 130 €uros
 - Pour des manifestations non lucratives
(arbre de Noël, Carnaval, assemblée générale,
repas des classes) GRATUITE
- Pour ces manifestations non lucratives une participation forfaitaire de 60 €uros sera demandée pour frais de ménage

Associations autres :

- Pour une manifestation lucrative : 430 €uros
- Pour une manifestation non lucrative
Participation aux frais de ménage 70 €uros

Contribuables des communes de Colombier-Le-Vieux, Arlebosc et Bozas

- Fete de famille, soirée privée 280 Euros
- Enterrement républicain :
Selon disponibilités et activités dans la salle 60 Euros
La demi-journée avec plage de 4 heures maximum

Personnes extérieures à ces communes

- Fête de famille, soirée privée 430 Euros

LOCATION DE LA PETITE SALLE (+ bar)

**Contribuables des communes de Colombier-Le-Vieux,
Bozas, et Arlebosc** 140 Euros

Personnes extérieures 190 Euros

**Associations des communes de Colombier-le-Vieux,
Arlebosc, Bozas**

Location : 80 Euros
Pour réunion, assemblée générale une participation forfaitaire de 40 Euros sera demandée
Pour frais de ménage

Associations extérieures à ces communes

Location : 130 Euros
Pour réunion, assemblée générale, une participation forfaitaire de 60 Euros
sera demandée pour frais de ménage

Une caution de 500 Euros sera demandée à la remise des clés
Le locataire devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs, notamment
les explosions, incendie et dégâts des eaux avant la prise des clés.

Il est rappelé que les utilisateurs de la salle, à la fin de toutes manifestations doivent procéder
à un nettoyage : remise au propre du bar, des toilettes, de la cuisine, des loges.
Les tables et les chaises doivent être lavées, et les locaux doivent être balayés.
L'agent communal rangera les tables et lavera les salles.

Fait et délibéré à COLOMBIER-LE-VIEUX, le jour, mois, an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme
Le Maire

B. FOUR